



## Commission des sports

### 3311 - Aide au sport de haut niveau

#### Aide aux championnats de France (résultats et déplacements) et aux centres de formation

#### Rapport n° CP/2011/240

#### Service gestionnaire :

Service des sports

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

#### Aide aux championnats de France (résultats et déplacements)

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

#### Aide aux centres de formation

Les membres de la commission des sports, réunis le 10 février 2011, se sont prononcés favorablement pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 90 000 € à l'association Racing Club de Strasbourg Football, pour le fonctionnement du centre de formation au titre de la saison 2010/2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15264	65-6574-32	675 000,00 €	654 358,60 €	83 991,32 €
15270	65-6574-32	230 000,00 €	120 180,00 €	90 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

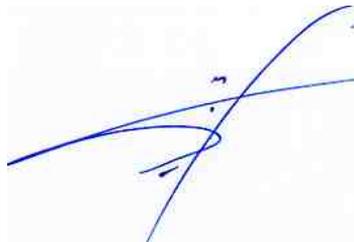
*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 173.991,32 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 83.991,32 € au titre de l'aide aux championnats de France (résultats et déplacements)
- 90.000,00 € au titre de l'aide aux centres de formation.

*La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et l'Association Racing Club de Strasbourg Football.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL